



Association Risoise d'Aquariophilie

Bourse aux poissons, plantes et matériel
Dimanche 03 février 2019

Règlement et Fiche d'inscription

La prochaine bourse organisée par l'A.R.A. aura lieu le

Dimanche 03 février 2019.

La bourse se déroulera dans la salle 2 du

Complexe Sportif Jesse Owens

3 Avenue de l'Aunette

91130 Ris-Orangis

L'ARA met à la disposition des vendeurs un espace de vente avec bacs (50*40*40 soit 80 litres) pour poissons, plantes, ou juste un espace pour matériel, littérature aquariophile...

L'association fournit aux exposants des aquariums remplis aux deux tiers d'eau du robinet (avec un conditionneur d'eau), aérés et chauffés sauf si demande différente de votre part.

Les bacs sont installés la veille de la bourse.

Pour des raisons de sécurité, nous sommes forcés de refuser l'ajout de tout matériel électrique supplémentaire (pompe, éclairage par tube néon ou lampe classique, etc.) qui serait apporté par les exposants. Seuls, les éclairages par Led peu consommateurs en énergie seront acceptés.

Les demandes d'inscription de chaque vendeur sont à retourner le plus tôt possible.

La date limite pour les inscriptions est fixée au 27 janvier 2019, mais cette date pourra être avancée si tout l'espace disponible est réservé avant cette date.

Lors de l'inscription, chaque exposant indiquera ses coordonnées complètes, et les espèces proposées à la vente afin de tenir à jour une liste affichée sur le site de l'association (www.ara91.fr).

Les poissons malformés ou malades seront systématiquement refusés.

Les noms des espèces vendues devront être clairement mentionnés sur les bacs par les vendeurs qui s'engagent à avoir pris connaissance du décret du 8 Octobre 2018

(voir https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037491137).

Ce décret oblige notamment le vendeur à fournir à l'acheteur une fiche descriptive de l'espèce cédée ainsi qu'un certificat de cession en double exemplaire. Pour information, vous trouverez en pièces jointes un exemple de fiche descriptive et de certificat de cession. Chaque exposant a la charge d'amener ses certificats et les fiches détaillées correspondant aux espèces qu'il présente.

ARA -Gymnase Boulesteix- Rue des Fauvettes -91130 Ris-Orangis



Association Risoise d'Aquariophilie

Bourse aux poissons, plantes et matériel
Dimanche 03 février 2019

Les vendeurs s'engagent à ne pas proposer d'espèces protégées par les conventions internationales et nationales sous peine d'exclusion de la bourse.

Également, ces derniers s'engagent à ne pas diffuser des espèces exotiques envahissantes (EEE). Pour rappel, les arrêtés du 14 Février 2018 ont classés comme envahissantes les espèces suivantes :

Flore : cabomba caroliniana ; eichhornia crassipes ; alternanthera philoxeroides ; elodea nuttallii ; hydrocotyle ranunculoides ; lagarosiphon major ; ludwigia grandiflora ; ludwigia peploides ; lysichiton americanus ; myriophyllum aquaticum ; myriophyllum heterophyllum .

Faune : eriocheir sinensis ; orconectes limosus ; orconectes virilis ; pacifastacus fallax f virginalis ; procambarus clarkii ; perccottus glenii ; pseudorasbora parva ; trachemys scripta.

Les vendeurs seront libres de refuser la vente de leurs animaux s'ils estiment que les éventuels acquéreurs ne les maintiendront pas dans des conditions adéquates.

Chaque vendeur sera responsable de ses ventes. Il devra prévoir épaisseur, stylos et marqueur indélébile.

L'association peut vendre des sacs à poissons si besoin.

L'installation des poissons dans les bacs aura lieu à partir de 7h30 et **devra impérativement être terminée à 9h30 au plus tard**. Ainsi, l'espace de vente sera accessible aux organisateurs et aux exposants pendant une demi-heure avant l'ouverture au public.

La bourse sera ouverte gratuitement au public à partir de 10h00 jusqu'à 16h00.

L'ARA retiendra 10% du montant des ventes réalisées au cours de la journée.

En revanche, il ne sera rien retenu dans le cas où les ventes seraient inférieures ou égales à 15 euros. Aucun vendeur ne pourra vendre directement ses produits sans que l'acheteur ne soit passé par la caisse du Club organisateur.

Il n'y aura aucun échange d'argent entre le vendeur et l'acheteur sous quelque forme que ce soit (Paypal, CB, espèce, chèques...).

Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion immédiate du vendeur.

Déroulement de la bourse :

- L'ARA fournira à chaque vendeur le matin de la bourse un carnet à souches numérotées.
- **Lors de chaque vente, le vendeur note sur le ticket son numéro d'enregistrement ainsi que la somme à régler par l'acheteur.**
- L'acheteur se présente ensuite à la caisse de l'ARA avec son ou ses tickets et règle la somme due directement à l'association. Son ou ses tickets sont alors tamponnés par le caissier.
- Le tampon sur le ticket atteste du règlement par l'acheteur à la caisse de l'association.



Association Risoise d'Aquariophilie

Bourse aux poissons, plantes et matériel
Dimanche 03 février 2019

- L'acheteur récupère ses achats, la ou les fiches descriptives de maintenance et le certificat de cession (cf nouveau décret) auprès du vendeur en échange du ticket tamponné.
- Chaque vendeur devra conserver les tickets tamponnés.
- Après la fermeture de la bourse au public, chaque vendeur viendra encaisser le montant de ses ventes sur présentation de ses souches et tickets tamponnés, déduction faite des 10% retenus par l'ARA. En cas de réclamation, seuls les tickets tamponnés et gardés par le vendeur feront foi.
- **Il ne sera plus possible pour un exposant d'encaisser le montant de ses ventes avant la fermeture au public, soit pour rappel, 16 heures.**

L'A.R.A. ne saurait être tenue responsable de tout accident survenu au cours de la manifestation, ni de tous vols ou dégradations survenus sur l'ensemble de la bourse, ou à ses abords.

En aucun cas, l'ARA ne saurait être tenue responsable de l'activité des vendeurs, des biens utilisés par ceux-ci et des personnes aidant les vendeurs.

Les vendeurs attestent respecter l'ensemble de la réglementation qui leur est applicable (fiscale, sociale, hygiène et sécurité...).

Après acceptation complète, merci de nous retourner par courrier postal ou mail un exemplaire de ce règlement daté et signé.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans sa totalité.

Je certifie sur l'honneur ne pas être un professionnel de l'aquariophilie.

Je certifie sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 bourses dans l'année.

Je certifie avoir pris connaissance du décret du 8 Octobre 2018 ainsi que de ses nouvelles obligations.

Je souhaite m'inscrire.

Date : / /201

Signature :

La liste des poissons qui seront mis en vente sera accessible via le site
www.ara91.fr

Vous pouvez suivre les actualités de l'ARA sur la page facebook

<https://www.facebook.com/ara91.fr>



Association Risoise d'Aquariophilie

Bourse aux poissons, plantes et matériel
Dimanche 03 février 2019

Veuillez préciser votre demande d'inscription :

Nom et prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone(s) :

Email :

Les cuves sont toutes de la même taille : 50 x 40 x 40 cm soit 80 litres

Nombre de cuves souhaité :

Espace suppl.vide (à justifier) oui non

Dimensions souhaitées en cm

Espèces Présentées	Quantité
01	
02	
03	
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	



Association Rissoise d'Aquariophilie

Bourse aux poissons, plantes et matériel
Dimanche 03 février 2019

21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	

Je retourne mon dossier d'inscription par courrier ou par Mail

Adresse de l'association : Association Rissoise d'Aquariophilie Gymnase Boulesteix Rue des Fauvettes 91130 Ris-Orangis	Email : ARA91@hotmail.fr
---	--